

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt le vingt-neuf juillet, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
	Subventions associations	Attribution des subventions aux associations	
	USTOM	Rapport annuel d'activité année 2019 de l'USTOM	
	Dégrèvement entreprises	Dégrèvement exceptionnel aux entreprises de petite et moyenne taille des secteurs affectés par la crise sanitaire	
	Personnel communal	Renouvellement contrat PEC cantine scolaire	
	Personnel communal	Contrat agent technique garderie scolaire	
	Indemnité élu sortant	Prise en charge par la Commune de l'indemnité de fonction d'un élu sortant	

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 23 juillet 2020.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Josette LAGORCE, Patrick RAIMBAULT, Marie-Catherine ROHOF, Jean-Luc RABOISSON, Aurélie COMBESCOT, Régis SOUMAGNAC, Claude FEUILLET, Françoise EYMARD, Hélène DONADIER, Bertrand RAGOINETTI,

Absents excusés : Marie-Pierre POUGET, Emmanuelle BAYLE, Sébastien PRIGENT

Absents non excusés : Néant

Procurations : Mme POUGET à Mme LAGORCE

Mme BAYLE à Mme ROHOF

M. PRIGENT à M. FAVRETTO

Secrétaire de séance : Mme COMBESCOT Aurélie

Approbation des comptes rendus des conseils du 24 juin et du 10 juillet à l'unanimité

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

-attribution des subventions 2020 aux associations

-rapport annuel d'activités 2019 de l'USTOM

-dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de petite et moyenne taille des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire

-renouvellement contrat PEC agent restauration scolaire

-contrat agent technique garderie scolaire

-prise en charge par la Commune de l'indemnité de fonction d'un élu sortant

Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson

Commissions et syndicats

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Délibération

Suite à la réunion de la commission des associations, Mme COMBESCOT présente au conseil les demandes de subventions pour l'année 2020

Judo/Dojo	800.00 €
Prévention routière	50.00 €
Ligue contre le cancer	50.00 €
Papillons Blancs	25.00 €
Croix Rouge	50.00 €
Amicale sportive Gensac /Montcaret	800.00 €
Secours Catholique	100.00 €
ACCA Chasse	600.00 € (1 abstention : M. FEUILLET Claude)
Coopérative scolaire	650.00 €
Association des Parents d'Eleves	950.00 €
L'hameçon Lamoithais	60.00 €
Le souvenir Français	25.00 €
Association jeunes sapeurs pompiers Castillon	: 50.00 €
ADI SHAKTI	100.00 €
Cyclo club	60.00 €
Les Amies de la couture	100.00 €
Les clowns stéthoscopes	50.00 €
Les Motards	60.00 €
Fondation du Patrimoine	120.00 €
Comité de Jumelage	50.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions ci-dessus.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2019 DE L'USTOM

Délibération

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport annuel d'activités de l'USTOM pour l'année 2019.

Ce rapport est à la disposition du public qui en sera informé par voie d'affichage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents prend acte de cette présentation

DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL AU PROFIT DES ENTREPRISES DE TAILLE PETITE OU MOYENNE DE SECTEURS PARTICULIEREMENT AFFECTES PAR LA CRISE SANITAIRE

Délibération

Le Maire de Montcaret expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificatives pour 2020 permettant au conseil municipal d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènement particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Considérant que certaines entreprises de la Commune ont été particulièrement affectées par les conséquences économiques et financières de la propagation de l'épidémie de covid 19 au regard de l'importance de la baisse d'activité constatée en raison notamment de leur dépendance à l'accueil du public dont la liste est définie par décret.

Vu la 3^{ème} loi de finances rectificative pour 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire
- charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

RENOUVELLEMENT CONTRAT PEC AGENT TECHNIQUE RESTAURATION SCOLAIRE

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat PEC de l'agent technique à la cantine scolaire arrive à expiration le 31 juillet 2020 et qu'il convient de le renouveler dans les mêmes conditions que le contrat précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler ce contrat pour une durée de douze mois à compter du 01 Août 2020.

CONTRAT AGENT TECHNIQUE GARDERIE SCOLAIRE

Délibération

Le Maire informe le Conseil que le contrat PEC de l'agent technique à la garderie scolaire arrive à expiration le 31 Août prochain et que les services de l'état ne procéderont pas à son renouvellement.

Compte tenu de ces éléments et des effectifs à la garderie scolaire, le Maire propose au conseil de recruter l'agent actuellement en poste sur un contrat d'un an à raison de 20 h par semaine.

Le débat s'engage sur les conditions du recrutement.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents décide :

-de recruter l'agent technique sur un contrat d'une durée d'un an à compter du 01 septembre 2020 au 31 Août 2021 à raison de 20 h par semaine.

PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE L'INDEMNITE DE FONCTION D'UN ELU SORTANT

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'indemnité de fonction d'élus du mois de mai 2020 a été intégralement payée à M. POURTAL Franck, élu sortant, alors qu'il aurait dû percevoir une indemnité du 1^{er} au 27 mai date d'installation du nouveau conseil.

De ce fait, Monsieur POURTAL doit rembourser à la collectivité le trop perçu (3 jours du 28 au 30 mai) ce qui représente la somme de 43,73 €

Compte tenu de la somme modique, le Maire propose à l'assemblée de laisser l'indemnité entière à cet élu et de procéder à une régularisation d'écriture comptable afin que la Collectivité prenne en charge cette dépense.

Après en avoir délibéré par 14 voix Pour et une abstention (Mme COMBESCOT), le conseil accepte cette proposition

DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

Une nouvelle commission concernant le développement durable ayant été créée à la Communauté de Communes, il convient que le conseil municipal procède à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Sont nommés :

-délégué titulaire : M. LANSADE Jean-Thierry

-déléguée suppléante : Mme DONADIER Hélène

QUESTIONS DIVERSES

Terrain carrières de Thiviers « Pré de Chalustre » : Il a été signalé en Mairie la pratique de moto cross sur le terrain appartenant aux carrières de Thiviers au lieu-dit Pré de Chalustre, occasionnant des nuisances sonores pour les riverains. Monsieur le Maire doit prendre contact avec le directeur des Carrières de Thiviers afin de faire cesser la pratique de ce sport sur un terrain qui n'est pas homologué.

SIVOS : Mme ROHOF fait le compte rendu de la réunion du SIVOS du 26 juin dernier où il a été évoqué l'élection du nouveau bureau, le coût du transport scolaire, la délivrance des cartes, la suspension des subventions aux écoles pour les projets de sorties scolaires.

Conseil d'école : Intégration de la classe des CE2 à Montcaret à la prochaine rentrée scolaire. Effectif (22 PS/MS- 23 MS/GS- 12 et 11 CP dédoublé- 18 CE1- 19 CE2). Le cycle piscine sera reconduit en avril 2021.

Salle des fêtes : Point concernant l'espace traiteur et notamment la réglementation « marche en avant ». La commission doit aller visiter des salles aux alentours pour avoir une idée d'aménagement.

Bâtiment ancienne Poste : La commission des bâtiments s'interroge sur le devenir de ce bâtiment et notamment les travaux à y réaliser. Plusieurs points sont évoqués : remise aux normes pour location, vente et rachat d'un autre bien immobilier, faire un gîte.

Une copie de l'étude faite par l'Agence Technique Départementale sera transmise aux conseillers pour le conseil municipal du mois de septembre.

Station d'épuration : il convient de changer le moteur de la turbine et une vanne de dessablage à la station d'épuration. Le devis a été accepté par la Communauté de Communes.

Cimetière : Les Pompes Funèbres LEYDET viendront le lundi 03 Août au cimetière pour faire une proposition de prix pour l'implantation d'un columbarium supplémentaire.

Ecole : les rideaux du restaurant scolaire seront changés pour la rentrée scolaire.

Terrain du Presbytère : le propriétaire jouxtant le terrain du Presbytère à fait valoir son droit de préférence lors du projet de vente à la Commune. De ce fait, la Commune exercera son droit de préemption.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 50

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADÉ	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		SOUMAGNAC Régis	
Josette LAGORCE		FEUILLET Claude	
RAIMBAULT Patrick		EYMARD Françoise	
ROHOF Marie-Catherine		DONADIER Hélène	
POUGET Marie-Pierre	ABSENTE	RAGOGNETTI Bertrand	
RABOISSON Jean-Luc		PRIGENT Sébastien	ABSENT
COMBESCOT Aurélie		BAYLE Emmanuelle	ABSENTE